

Le pouvoir de modification unilatérale du marché de la personne publique

Le pouvoir de modification unilatérale du marché permet à la personne publique de modifier le contenu du marché sans que vous puissiez vous opposer à ces modifications.

Exemples

- Interdiction de faire certains travaux de nuit.
- Modification des plans.

Vous ne pouvez pas vous opposer aux modifications décidées par la personne publique mais vous devez être indemnisé pour le préjudice subi, c'est-à-dire pour les pertes subies et les gains manqués du fait de la modification.

La personne publique ne peut pas utiliser son pouvoir de modification pour modifier le prix du marché.

Elle ne peut pas non plus, au nom de son pouvoir de modification, bouleverser l'économie du contrat ou en changer l'objet.

Exemple

La personne publique ne peut pas utiliser son pouvoir de modification unilatérale pour vous imposer la réalisation d'ouvrages nouveaux, c'est-à-dire d'ouvrages qui n'ont aucun rapport avec l'objet initial du marché.